



## JEU GRATUIT DE ARRIVÉE FASTNET CHERBOURG SANS OBLIGATION D'ACHAT

*Du 3 mai au 31 mai*

### Préambule

L'association ARRIVÉE FASTNET CHERBOURG, dont le siège social est situé à la 8 rue des Vindits - 50130 Cherbourg-en-Cotentin, SIRET numéro 887 669 802 00019, organise un jeu en ligne (ci- après le "Jeu" ou "Jeu Concours" pour la période du 1<sup>er</sup> mai au 31 mai 2023 00 H 00. Les jeux organisés sur la page Facebook et le compte Instagram @RolexFastnetRaceCherbourg sont gratuits et sans obligation d'achat.

En prenant part au jeu via la page Facebook ou le compte Instagram de Rolex Fastnet Race - Cherbourg, les participants pourront accéder au tirage au sort permettant de gagner :

- Stage optimist (5 jours) – EVVT
- Séance découverte char à voile biplace – EVVT
- 10 Baptêmes de plongée – CNP
- 10 baptêmes de nage avec palmes – CNP
- Stage voile enfants ( 5 jours) – EVC
- Séance d'initiation au char à voile – OSC les Pieux
- Séance d'initiation au char à voile pour 2 – UTAH MER LOISIRS
- Stage jeune kayak (5 jours) – CKMNC
- Séance location kayak biplace - CKMNC

Il est précisé que le Jeu Concours est développé et géré par ARRIVÉE FASTNET CHERBOURG à l'exclusion de tout parrainage ou intervention des sociétés Facebook ou Instagram, n'assurant que l'hébergement du Jeu Concours au sein de leurs Plateformes.

Le présent document est le règlement du Jeu Concours, ci-après dénommé le « Règlement ». Il peut être complété et/ou modifié à tout moment pendant la durée du Jeu, par toute clause complémentaire qui entrera en vigueur du seul fait de sa publication en ligne par ARRIVÉE FASTNET CHERBOURG.

Toute personne est réputée avoir lu, compris et accepté, sans réserve, le Règlement dans son intégralité, et notamment l'article relatif aux données personnelles dès lors



ROYAL OCEAN RACING CLUB

# ROLEX FASTNET RACE

DESTINATION CHERBOURG-EN-COTENTIN

*La légende revient*

20 AU 29 JUILLET 2023

PRÉ-DÉPART ET ARRIVÉE DE LA COURSE

qu'elle accède et s'inscrit au Jeu. L'ensemble des documents susmentionnés sont mis à disposition et accessibles à tout utilisateur et participant pendant la durée du Jeu.

Il est demandé à ces derniers d'effectuer une copie de sauvegarde et/ou imprimer l'ensemble des textes susmentionnés afin de pouvoir s'y référer, si nécessaire.

## Article 1 : Conditions d'accès

### 1.1

La participation au Jeu concours est ouverte à toute personne répondant aux conditions cumulatives ci-dessous :

- (i) personne physique et majeure,
- (ii) disposant d'un accès Internet et d'une adresse e-mail personnelle valide,
- (iii) disposant d'un compte Facebook ou d'un compte Instagram et accédant au Jeu Concours via la Plateforme de jeu Facebook ou Instagram Rolex Fastnet Race - Cherbourg pendant la durée indiquée au sein de des publications de jeu concernées.

ARRIVÉE FASTNET CHERBOURG procédera, dans la limite des moyens à sa disposition, à la vérification du respect de ces critères. Dans l'hypothèse où l'un de ces critères ne serait pas rempli, l'inscription au Jeu Concours ne pourra être validée.

### 1.2

La participation au Jeu Concours est limitée à une inscription au tirage au sort telle que détaillée à l'article 2 ci-dessous.

## Article 2 : Participation

### 2.1

Le Jeu Concours est ouvert à toute personne répondant à l'ensemble des conditions mentionnées à l'article 1.1 ci-dessus.

Pour s'inscrire au tirage au sort et tenter de gagner les lots mis en jeu à l'article 3.1, tout participant doit avoir réalisé les actions mentionnées ci-dessous:

- Se rendre sur la page Facebook @RolexFastnetRaceCherbourg ou le compte Instagram @RolexFastnetRaceCherbourg
- Se rendre sur une des publications dédiées
- Suivre les instructions de participation détaillées au sein des publications dédiées soit :
  - Liker la publication..
  - Vous pouvez mettre cette publication en story pour partager ce jeu concours auprès de vos amis.
- Lire, comprendre et accepter sans réserve le Règlement du Jeu disponible sur la page Facebook ou le compte Instagram susmentionnés.



ROYAL OCEAN RACING CLUB  
**ROLEX FASTNET RACE**  
DESTINATION CHERBOURG-EN-COTENTIN  
*La légende revient*  
20 AU 29 JUILLET 2023  
PRÉ-DÉPART ET ARRIVÉE DE LA COURSE



L'inscription au tirage au sort n'est effective qu'au terme de ces étapes.

Il est entendu que chaque participant s'engage à révéler des informations correctes le concernant. ARRIVÉE FASTNET CHERBOURG se dégage de toute responsabilité dans le cas où un participant utiliserait de faux noms et/ou prénoms associés à une adresse e-mail valide, voire usurperait l'identité d'un tiers.

2.2.

La participation au Jeu Concours s'effectue exclusivement par voie électronique sur la Plateforme de jeu Facebook ou Instagram de ARRIVÉE FASTNET CHERBOURG de manière exclusive, le tirage au sort étant réalisé parmi les participants inscrits à ce dernier. Toute participation au Jeu Concours sur papier libre ou sous toute autre forme est exclue.

2.3

La participation au Jeu concours ne sera valable que si les informations requises par ARRIVÉE FASTNET CHERBOURG sont complètes et correctes.

Toutes inscriptions réalisées par l'utilisation d'informations incorrectes, falsifiées ou via des formulaires contrefaits ou falsifiés seront de plein droit déchués de tout droit d'obtenir un quelconque prix gagnant.

2.4

Tout participant s'engage à respecter le Règlement. Tout non-respect du Règlement par le Participant, et notamment toute fraude, abus, tricherie de son fait, pourra entraîner son exclusion du Jeu par décision de ARRIVÉE FASTNET CHERBOURG.

En outre, en présence d'abus ou tricherie d'un ou plusieurs participants, ARRIVÉE FASTNET CHERBOURG se réserve le droit de modifier ou mettre fin au Jeu concours sans préavis, notamment lorsque l'intégrité du Jeu concours est remise en cause dans son objet.

### **Article 3 : Détermination des gagnants – remise des lots**

3.1.Lots

Les gagnants seront déterminés par tirage au sort entre les participants via Facebook et Instagram. Ces gagnants remportent le lot indiqué ci-dessous :

- Stage optimist (5 jours) – EVVT
- Séance découverte char à voile biplace – EVVT
- 10 Baptêmes de plongée – CNP
- 10 baptêmes de nage avec palmes – CNP
- Stage voile enfants ( 5 jours) – EVC
- Séance d'initiation au char à voile – OSC les Pieux
- Séance d'initiation au char à voile pour 2 – UTAH MER LOISIRS
- Stage jeune kayak (5 jours) – CKMNC
- Séance location kayak biplace - CKMNC



ROYAL OCEAN RACING CLUB  
**ROLEX FASTNET RACE**  
DESTINATION CHERBOURG-EN-COTENTIN  
*La légende revient*  
20 AU 29 JUILLET 2023  
PRÉ-DÉPART ET ARRIVÉE DE LA COURSE



Le participant ne pourra prétendre à aucune indemnité ni contrepartie, quelle qu'elle soit, en cas d'annulation ou de perte autre que toute contrepartie proposée par l'organisateur. Le lot offert ne pourra donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de la contrepartie en argent, ni à l'échange ou remplacement pour quelque cause que ce soit par ARRIVÉE FASTNET CHERBOURG. Il ne pourra en aucun cas être revendu. Si les circonstances l'exigent, ARRIVÉE FASTNET CHERBOURG se réserve le droit de remplacer le lot par d'autres dotations de valeur équivalente.

\*Les déplacements aller et retour entre le domicile du gagnant et le lieu du gîte restent à la charge de ce dernier.

### 3.2. Détermination des Gagnants

Les gagnants seront déterminés par un tirage au sort en ligne qui sera effectué le 1<sup>er</sup> juin 2023 à 12h00 dans la base des données des personnes inscrites au tirage au sort.

### 3.3. Information des gagnants / remise des prix

ARRIVÉE FASTNET CHERBOURG informera les gagnants sur les réseaux sociaux Facebook ou Instagram, le jour du tirage au sort. A cette occasion le gagnant se verra avisé des modalités de mise en possession de leur dotation.

## Article 4 : Modification / arrêt du Jeu concours

### 4.1

ARRIVÉE FASTNET CHERBOURG se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler le Jeu concours dans l'éventualité d'un cas de force majeure qui rendrait impossible la poursuite du Jeu concours conformément aux dispositions du Règlement et notamment en cas de dysfonctionnement du réseau Internet (dû à un virus ou non), de la Plateforme Facebook ou Instagram ou de tout autre problème lié aux réseaux, moyens, et services de (télé)communication, aux ordinateurs (en ligne ou non), aux serveurs, aux fournisseurs d'accès et/ou d'hébergement à Internet, aux équipements informatiques ou aux logiciels, aux données ou bases de données.

### 4.2

Dans l'hypothèse où une telle annulation, modification, prorogation ou réduction de la durée du jeu Concours devait intervenir, ARRIVÉE FASTNET CHERBOURG s'engage à le notifier aux participants par publication au sein de la Plateforme via les applications dédiées et, le cas échéant, à leur communiquer les nouvelles règles applicables ou la nouvelle date de clôture du Jeu Concours. En présence de modification du présent Règlement au regard des mentions précédentes, la poursuite du jeu Concours par les participants inscrits vaudra acceptation des



ROYAL OCEAN RACING CLUB  
**ROLEX FASTNET RACE**  
DESTINATION CHERBOURG-EN-COTENTIN  
*La légende revient*  
20 AU 29 JUILLET 2023  
PRÉ-DÉPART ET ARRIVÉE DE LA COURSE



modifications réalisées, chaque participant ayant la possibilité de se désinscrire du Jeu Concours en contactant ARRIVÉE FASTNET CHERBOURG.

4.3.

En cas de modification des conditions du Jeu Concours, d'annulation, d'interruption ou de réduction de la durée du Jeu Concours, la responsabilité de ARRIVÉE FASTNET CHERBOURG ne pourra être engagée et les participants ne pourront prétendre à aucun dédommagement, ce qu'ils acceptent.

4.4.

Chacun des Participants accepte enfin que ARRIVÉE FASTNET CHERBOURG puisse mettre fin au Jeu Concours, ou lui apporter des modifications à tout moment dans l'hypothèse où elle constaterait un nombre important d'abus et tricheries que cela soit lors de l'inscription au Jeu Concours ou son déroulement même.

L'annulation ou la modification du Jeu Concours sera communiquée aux participants par publication sur la Plateforme ou par tout moyen que ARRIVÉE FASTNET CHERBOURG jugerait opportun.

#### **Article 5 : Exonération et limitation de responsabilité**

ARRIVÉE FASTNET CHERBOURG ne saurait être responsable des dommages, directs ou indirects, quelles qu'en soit les causes, origines, natures ou conséquences, quand bien même elle aurait été avisée de la possibilité de tels dommages, provoqués à raison :

- (i) d'un dysfonctionnement du réseau Internet ou de l'équipement informatique, y inclus la Plateforme et l'application (matériels et/ou logiciels et/ou bases de données et/ou données) d'un Participant ou de toute personne ou société liée à l'organisation du Jeu Concours ou, plus généralement, de tout autre problème lié aux réseaux, moyens et services de (télé)communications, aux ordinateurs (en ligne ou non), aux serveurs, aux fournisseurs d'accès et/ou d'hébergement à Internet, aux équipements informatiques ou aux logiciels, bases de données et données de quiconque;
- (ii) de la véracité des informations données par le Participant, et qu'elle ne pouvait valablement considérer comme ne respectant pas les dispositions du présent règlement et des Condition d'Utilisations au regard des informations et moyens en sa possession;
- (iii) de tout défaut de fabrication, panne ou autre dysfonctionnement, à la conformité du lot aux normes auxquelles il est éventuellement soumis ou à la sécurité d'utilisation du lot offert (dans les conditions normales d'utilisation) qui ne seraient pas ses propres produits.

ARRIVÉE FASTNET CHERBOURG décline toute responsabilité pour les dommages occasionnés par des événements indépendants de sa volonté, issus de l'utilisation du lot.

#### **Article 6 : Frais de participation**



ROYAL OCEAN RACING CLUB  
**ROLEX FASTNET RACE**  
DESTINATION CHERBOURG-EN-COTENTIN  
*La légende revient*  
20 AU 29 JUILLET 2023  
PRÉ-DÉPART ET ARRIVÉE DE LA COURSE



Le Jeu Concours est gratuit et sans obligation d'achat. Le Règlement est mis gratuitement à la disposition des participants sur la Plateforme dédiée au Jeu. Pour les participants accédant au Jeu Concours via un modem et au moyen d'une ligne téléphonique facturée selon le temps passé – c'est-à-dire hors abonnements câble, ADSL ou liaison spécialisée et forfait incluant ou offrant les coûts de communication – les coûts de connexion au site engagés pour la participation au Jeu Concours ne seront pas remboursés aux participants.

### **Article 7 : Différend**

En cas de contestation ou de réclamation concernant le Jeu Concours pour quelque raison que ce soit, les demandes devront être adressées par écrit à l'attention de ARRIVÉE FASTNET CHERBOURG par courrier à l'adresse mentionnée à l'article 10, pendant la durée du Jeu Concours et maximum dans un délai de soixante (60) jours après la désignation du gagnant.

En cas de contestation ou de réclamation concernant le prix attribué, les demandes devront être adressées par écrit à l'attention de ARRIVÉE FASTNET CHERBOURG à l'adresse mentionnée en préambule dans un délai de sept (7) jours après la réception de la confirmation du prix.

Chaque participant s'engage en cas de difficulté qui pourrait survenir au sujet de l'application ou de l'interprétation du Règlement, à faire un recours amiable auprès de ARRIVÉE FASTNET CHERBOURG préalablement à toute action en justice contre cette dernière.

### **Article 8 : Données à caractère personnel**

Les données collectées sont strictement nécessaires à la bonne réalisation du jeu. Toute utilisation poursuivant d'autres finalités que celles exprimées au sein du présent Règlement devront faire l'objet d'une autorisation expresse du participant. Par sa participation au Jeu, le participant accepte le Règlement et la collecte desdites données.

ARRIVÉE FASTNET CHERBOURG pourra publier et reproduire sur la Plateforme l'image et le nom du gagnant, que des photographies de son image soient diffusées, pour autant que ce dernier y consente sur demande de ARRIVÉE FASTNET CHERBOURG à l'occasion du lot à des fins publicitaires, promotionnelles ou purement informatives, sans contrepartie financière.

En conséquence les données collectées sont transmises uniquement à ARRIVÉE FASTNET CHERBOURG. Tout Participant dispose par ailleurs des droits d'accès, de rectification, de verrouillage et d'effacement des données le concernant en contactant directement ARRIVÉE FASTNET CHERBOURG par courrier à l'adresse mentionnée au sein du préambule.

Il est précisé à ce titre que toute demande de suppression de ces données par quelque moyen que ce soit pendant la durée du Jeu Concours pourra entraîner l'annulation de l'inscription au Jeu Concours.

### **Article 9 : Convention de preuve électronique**



ROYAL OCEAN RACING CLUB  
**ROLEX FASTNET RACE**  
DESTINATION CHERBOURG-EN-COTENTIN  
*La légende revient*  
20 AU 29 JUILLET 2023  
PRÉ-DÉPART ET ARRIVÉE DE LA COURSE



CHERBOURG  
en Cotentin

terre  
bleue  
de Cotentin

LA MANCHE  
LE DÉPARTEMENT

RÉGION  
NORMANDIE

ARRIVÉE FASTNET CHERBOURG peut se prévaloir, notamment aux fins de preuve de tout acte, fait ou omission, des programmes, données, fichiers, enregistrements, opérations et autres éléments de nature ou sous format ou support informatique ou électronique, établis, reçus ou conservés directement ou indirectement par elle ou les participants, sauf abus ou erreur manifeste. Les participants s'engagent à ne pas contester la recevabilité, la validité ou la force probante des éléments sous format ou support informatique ou électronique précités. Ainsi, les éléments considérés constituent des preuves et, s'ils sont produits comme moyens de preuve par ARRIVÉE FASTNET CHERBOURG dans toute procédure contentieuse ou autre, ils seront recevables et opposables entre les parties de la même manière, dans les mêmes conditions et avec la même force probante que tout document qui serait établi, reçu ou conservé par écrit.

### **Article 10 : Facebook et Instagram**

Facebook et Instagram se dégagent de toute responsabilité en cas de contentieux. Ces réseaux sociaux n'ont aucune implication dans l'organisation et la promotion de ce jeu-concours.

### **Article 11 : Dépôt du règlement**

Le présent règlement est disponible gratuitement au sein des applications dédiées.



ROYAL OCEAN RACING CLUB  
**ROLEX FASTNET RACE**  
DESTINATION CHERBOURG-EN-COTENTIN  
*La légende revient*  
20 AU 29 JUILLET 2023  
PRÉ-DÉPART ET ARRIVÉE DE LA COURSE



CHERBOURG  
en Cotentin

terre  
bleue  
de normandie

LA MANCHE  
LE DÉPARTEMENT

RÉGION  
NORMANDIE